

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2015

---

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL218

présenté par  
Mme Descamps-Crosnier, rapporteure

-----  
**ARTICLE 21**

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« d'entrée en vigueur »,

les mots :

« de publication ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.